



LE PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS
DE LA MARNE

N°969 /2013

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-53 du 26 Janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 85-565 du 30 mai 1985 modifié relatif aux comités techniques paritaires des collectivités territoriales et de leurs établissements publics,

Vu le décret n° 85-603 du 10 juin 1985 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 85-923 du 21 août 1985 modifié relatif aux élections aux comités techniques paritaires des collectivités territoriales et de leurs établissements publics applicable aux élections du comité d'hygiène et de sécurité,

Vu le procès-verbal du résultat des élections des représentants des personnels au comité d'hygiène et de sécurité du 02 juin 2008,

Vu la délibération n° 17/2008 du conseil d'administration du 02 juin 2008 fixant la composition des instances consultatives,

Vu le procès-verbal d'installation du conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours de la Marne en date du 02 mai 2011,

Vu la délibération n° 15/2011 du 02 mai 2011 du conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours relative à la désignation des représentants de l'administration aux différents organismes et commissions,

Vu l'arrêté 321/2012 en date du 20 mars 2012 fixant la composition du comité d'hygiène et de sécurité des sapeurs-pompier professionnels du service départemental d'incendie et de secours de la Marne,

Vu la délibération n° 22/2013 du 12 juillet 2013 du conseil d'administration du service d'incendie et de secours relative à la composition du comité d'hygiène et de sécurité.

Vu la désignation de Monsieur Patrick LIBERA par le conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours en date du 12 juillet 2013,

ARRETE

ARTICLE 1^{er} : Le comité d'hygiène et de sécurité des sapeurs-pompier professionnels du service départemental d'incendie et de secours de la Marne est, à compter du 12 juillet 2013, composé comme suit :

REPRESENTANTS DE L'ADMINISTRATION

A titre de titulaires :

Premier titulaire :

Monsieur **Charles DE COURSON**, président du conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours de la Marne, **PRESIDENT**,

Deuxième titulaire :

Monsieur **Claude PAUL**, conseiller général du canton de SOMPUIS,

Troisième titulaire :

Madame **Joëlle VASSEUR**, conseiller de la communauté d'agglomération de CHALONS EN CHAMPAGNE.

Quatrième titulaire :

Monsieur **Maurice BENOIST**, conseiller de la communauté d'agglomération de REIMS,

Cinquième titulaire :

Monsieur **Jacky BAILLOT**, vice-président de la communauté de communes d'EPERNAY,

Sixième titulaire :

Monsieur **Hubert ARROUART**, conseiller général du canton de MARSON,

A titre de suppléants :

Premier Suppléant :

Monsieur **Pascal PERROT**, conseiller général du canton de VERTUS,

Deuxième Suppléant :

Monsieur **Laurent BURCKEL**, conseiller de la communauté de communes de VITRY LE FRANCOIS,

Troisième Suppléant :

Monsieur **Patrick LIBERA**, conseiller de la communauté d'agglomération de CHALONS EN CHAMPAGNE,

Quatrième Suppléant :

Madame **Joëlle MACQUART**, vice-présidente de la communauté d'agglomération de REIMS,

Cinquième Suppléant :

Monsieur **Daniel GROSBETY**, conseiller général du canton d'ANGLURE,

Sixième Suppléant :

Monsieur **Christian BRUYEN**, conseiller général du canton de DORMANS,

---oOo---

REPRESENTANTS DU PERSONNEL

Premier titulaire :

Monsieur le sergent-chef **Sylvain LECOQ**, du C.S.P. de CHALONS EN CHAMPAGNE.

Suppléant :

Monsieur le caporal-chef **Yoann LACOUR**, du C.S.P. de CHALONS EN CHAMPAGNE.

Deuxième titulaire :

Monsieur le sergent-chef **Gilles ERGO**, du C.S.P. de REIMS.

Suppléant :

Monsieur le sergent **Michaël BAKALARCZYK**, du C.S.P. de REIMS

Troisième titulaire :

Monsieur **Gilles LECOMPERE**, ingénieur en chef contractuel, service véhicules à la direction départementale.

Suppléant :

Monsieur le commandant **Dominique POTAR**, adjoint au chef de groupement opération à la direction départementale.

Quatrième titulaire :

Monsieur le sergent-chef **Patrick ETIENNE**, du C.S.P. d'EPERNAY.

Suppléant :

Monsieur le caporal-chef **Baptiste MORET**, du C.S.P. de REIMS.

Cinquième titulaire :

Monsieur l'adjudant-chef **Philippe BAE**, du C.S.P. d'EPERNAY.

Suppléant :

Monsieur le sergent-chef **Patrice FRANCOIS**, du C.S.P. d'EPERNAY.

Sixième titulaire :

Monsieur le sergent-chef **Hervé LEROY**, du C.S.P. de CHALONS EN CHAMPAGNE.

Suppléant :

Monsieur l'adjudant-chef **Alain LE BRICQUIR**, du C.S.P. de CHALONS EN CHAMPAGNE.

ARTICLE 2 : L'arrêté du 20 mars 2012 susvisé est abrogé.

ARTICLE 3 : Le directeur départemental des services d'incendie et de secours est chargé de l'exécution du présent arrêté.

ACTE REÇU LE

28 AOUT 2013

PRÉFECTURE DE LA MARNE
D.R.O.L.

Fait à Fagnières, **28 AOUT 2013**

Le Président,

Charles de COURSON